

Strasbourg, le 9 novembre 2015

Communiqué de presse

Insee Analyses Alsace N°23 & 24 - Novembre 2015

Un salarié sur cinq dans la fonction publique en Alsace

Fin 2012, 134 500 salariés travaillent dans la fonction publique civile en Alsace, soit 17,6 % de l'emploi total régional et un taux d'administration de 72 agents pour 1 000 habitants (77 ‰ en moyenne de province). Trois agents sur quatre ont le statut de titulaire.

La fonction publique d'État (FPE) emploie 57 400 agents civils, soit un taux d'administration de 31 ‰. Dans ce versant, les cadres A sont majoritaires (61 %), tous les enseignants étant de catégorie A. Le taux de féminisation de la FPE atteint 60 %, 55 % hors enseignants.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), la forte densité régionale de population contribue à resserrer le taux d'administration à 22 ‰ (28 ‰ en moyenne de province). Parmi les 40 600 agents de la FPT, les trois quarts sont de catégorie C. Le taux de féminisation, de 57 %, est très hétérogène selon les filières. La filière technique, la plus importante en effectifs, emploie seulement un tiers de femmes alors que le médico-social en compte 95 %.

Avec la présence du CHU de Strasbourg, le taux d'administration de 20 ‰ dans la fonction publique hospitalière (FPH) dépasse légèrement le taux national (18 ‰). Une surreprésentation de médecins et d'infirmiers renforce la part de cadres A : 34 % pour 29 % en moyenne de province. Le taux de féminisation de la FPH, de loin le plus élevé de toute la fonction publique, atteint 90 % dans les filières administrative et soignante.

Une attractivité modérée dans un contexte de nombreux départs dans la fonction publique en Alsace

Fin 2012, un agent civil de la fonction publique sur trois, soit 42 500 personnes, est âgé de 50 ans ou plus. La FPT est particulièrement concernée par le vieillissement avec en particulier 39 % de seniors dans sa filière technique, soit 7 000 agents. Dans la FPE, le personnel non enseignant des ministères présente la plus forte part de seniors (40%) ; un cadre sur deux y a 50 ans ou plus. La FPH est peu concernée par le vieillissement (28 % de seniors) ; dans la filière soignante, la plus importante, seul un agent sur quatre est âgé de 50 ans ou plus.

Les nombreux départs de seniors à venir induisent de forts besoins de renouvellement. Entre fin 2011 et fin 2012, les mobilités géographiques d'agents déjà salariés de la fonction publique occupent une place relativement limitée dans les flux d'entrée et de sortie en Alsace : 1 400 vers l'Alsace (soit 11,3 % des 12 400 agents entrants dans la fonction publique alsacienne, pour 13,1 % en moyenne en province) et 1 500 hors d'Alsace (soit 12,5 % des 11 900 agents sortants, pour 12,2 % en moyenne en province). Ces mobilités s'effectuent majoritairement avec l'Île-de-France et les régions limitrophes. Les agents les plus mobiles sont ceux de catégorie A (plus de 60 % des flux entrants et sortants de la région) et sont relativement jeunes. La zone d'emploi de Strasbourg constitue la principale porte d'entrée et de sortie de la région, avec 51 % des entrants et 57 % des sortants.

Les deux études ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes et le Centre de gestion du Bas-Rhin.

Publiable le 10 novembre 2015 à 5h00

Contact presse : Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77
veronique.heili@insee.fr

Nos publications sont consultables sur le site : <http://www.insee.fr/alsace>

